ID: 073-200070340-20240605-2024_70_1-DE



Département de la Savoie République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 05 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 juin à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON. La convocation a été envoyée en date du 30 mai 2024.

Présents: Jacques ARNOUX, Agnès BALZER, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Patrick BOIS, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Christian CHIALE, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Karin THEOLIER.

Absents: Roland AVENIERE, Jean-Marc BUTTARD, Marc KONAREFF, Gilles MARGUERON, Erica SANDFORD, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

Procurations: Jean-Marc BUTTARD à Christian SACCHI

Erica SANDFORD à Natacha BRENIER Jérémy TRACQ à Denise MELOT

Nombre de membres en exercice: 29 Nombre de membres présents : 22

Nombre de pouvoirs: 03 Nombre de votants: 25

Monsieur Christian SACCHI a été désigné secrétaire de séance.

Cette délibération annule et remplace la délibération prise à la même date

Objet: Services de transports touristiques

Grille tarifaire été 2024

Monsieur Eric FELISIAK, Vice-président, présente à l'assemblée le projet de grille tarifaire relative à la mise en œuvre des services de transports touristiques durant l'été 2024.

Il informe l'assemblée que les services portés par la CCHMV couvrent la période du 23 juin 2024 au 6 septembre 2024.

Monsieur le Vice-président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve la grille tarifaire proposée pour l'été 2024 dans les conditions suivantes :



Conditions d'accessibilité aux services portés pa ID: 073-200070340-20240605-2024_70_1-DE

N°	Trajet	Туре	Titres de transports admis	Tarifs	Conditions d'achat	
S52	Modane – Val Cenis Lanslebourg via Aussois	Permanente du 23/06/2024 au 06/09/2024	Titre Cars Région Savoie aller simple, aller- retour ou journée	Tarifs publics régionaux	Dans l'autocar directement auprès du conducteur ou sur https://www.cars- region-savoie.fr/	TLJ de circulation sans restrictions
			Carnet de 10 tickets non nominatifs	15,00€ en plein tarif	A l'office de tourismeA la maison cantonale	T⊔ de circulation sauf le samedi
			Pass mobilité semaine nominatif	Tarification dans tableau ci- après	A l'office de tourisme A la maison cantonale	
			Pass mobilité saison nominatif	30,00€	A l'office de tourisme A la maison cantonale	
			Forfait saison HMV 23/24	Tarifs domaines skiables	Aux caisses des remontées mécaniques	
	Modane – Bonneval sur Arc	Permanente du 23/06/2024 au 06/09/2024	Titre Cars Région Savoie aller simple, aller- retour ou journée	Tarifs publics régionaux	Dans l'autocar directement auprès du conducteur ou sur https://www.cars- region-savoie.fr/	TJ de circulation sans restrictions
S53			Carnet de 10 tickets non nominatifs	15,00€ en plein tarif	A l'office de tourisme A la maison cantonale	T∐ de circulatíon sauf le samedi
			Pass mobilité semaine nominatif	Tarification dans tableau ci- après	A l'office de tourisme A la maison cantonale	
			Pass mobilité saison nominatif	30,00€	A l'office de tourisme A la maison cantonale	
			Forfait saison HMV 23/24	Tarifs domaines skiables	Aux caisses des remontées mécaniques	



ID: 073-200070340-20240605-2024_70_1-DE 4,00€ pour les >18 ans ; 2,50€ Dans le bus Modane – L'Orgère - Valfréjus – La Norma – Redoute Marie-Thérèse pour les 2directement Ticket à la auprès du 18 ans; journée gratuit pour conducteur les moins de 2 ans TU de circulation sans restrictions • A l'office de tourisme Carnet de 10 15,00€ en A la maison tickets non plein tarif cantonale nominatifs **Tarification** Permanente du 1er juillet au 31 août 2024 • A l'office de tourisme Pass mobilité dans semaine A la maison tableau cicantonale nominatif après • A l'office de tourisme Pass mobilité A la maison 30,00€ saison nominatif cantonale • Aux caisses des **Tarifs** Forfait saison remontées domaines HMV 23/24 skiables mécaniques • Achat en ligne sur les interfaces Direct Ligne 1 4,00€ HMV, Direct La Les samedis Ticket aller Norma et Direct Valfréjus

• Tarification des titres de transport CCHMV

Titres	Ticket journée > 18 ans	4,00€	
unitaires	Ticket journée 2 – 18 ans		
	Ticket journée < 2 ans	gratuit	
!	Ticket aller (les samedis et sur réservation obligatoire)	4,00€	
9	Carnet de 10 tickets non nominatif plein tarif	15,00€	
Carnets de 10 tickets	Carnet de 10 tickets non nominatif (presse, promotion du territoire, action sociale,	gratuit	
Carl de tick	missions agents de la CCHMV ou du CIAS HMV)		
	Pass mobilité semaine plein tarif	15,00€	
hati'	Pass mobilité semaine moins de 2 ans	gratuit	
ļ Ē	Pass mobilité semaine (presse, promotion du territoire, action sociale, missions	gratuit	
2	agents de la CCHMV ou du CIAS HMV)		
ajne -	Pass mobilité semaine via Pass activités station HMV - 1 semaine	2,00€	
eme eme	Lot de 4 Pass mobilité semaine via Pass activités station HMV - 1 semaine tribu	6,80 €	
ilité sema glissants)	Lot de 2 Pass mobilité semaine via Pass activités station HMV - 2 semaines	3,20 €	
특 흥	Lot de 8 Pass mobilité semaine via Pass activités station HMV - 2 semaines tribu	12,92 €	
ss mot jours	Pass mobilité semaine via prévente grand hébergeur Pass activités station HMV	1,80€	
Pass mobilité semaine nominatif (6 jours glissants)	- 1 semaine		
Pas (6	Lot de 4 Pass mobilité semaine via prévente grand hébergeur Pass activités station	6,46€	

Envoyé en préfecture le 27/06/2024 Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

	HMV - 1 semaine tribu	-2024_70_1-DE
	Lot de 2 Pass mobilité semaine via prévente grand hébergeur Pass activités station	3,04€
	HMV - 2 semaines	
	Lot de 8 Pass mobilité semaine via prévente grand hébergeur Pass activités station	12,26€
	HMV - 2 semaines tribu	
Pass mobilité saison	Pass mobilité saison plein tarif	30,00€
	Pass mobilité saison moins de 2 ans	gratuit
	Pass mobilité saison (presse, promotion du territoire, action sociale, missions	gratuit
	agents de la CCHMV ou du CIAS HMV)	

• Choix relatifs à la tarification

- Les enfants de moins de 2 ans voyagent gratuitement sur les lignes 1, S52 et S53.
- Les animaux de petite taille, tels les chiens, chats, oiseaux, ... sont acceptés gratuitement à condition d'être transportés sur les genoux dans des paniers, ou dans des cages suffisamment enveloppées, et de ne pas salir ou incommoder les voyageurs sur les lignes S52, S53 et 1.
- Les chiens hors panier et de plus de 10 kilos doivent être muselés, tenus en laisse lors du trajet. Leur propriétaire doit s'acquitter d'un titre de transport à leur intention, au prix appliqué pour les passagers de moins de 26 ans sur les lignes S53 et S52 ou d'un titre de transport CCHMV (1 ticket du carnet de 10 tickets). Sur la ligne 1, leur propriétaire doit également s'acquitter d'un titre de transport CCHMV à leur intention ou d'un ticket 2-18 ans à 2,5€ directement auprès du chauffeur ;
- Les chiens guides d'aveugles ou de personne handicapée qui accompagnent le titulaire d'une carte spécifique ou d'invalidité sont acceptés à titre gratuit sur les lignes S52, S53 et 1;
- Les tickets à la journée disponibles sur la ligne 1 sont vendus à un tarif unique, quel que soit le trajet effectué. 2 tickets du carnet 10 tickets permettent d'avoir un ticket à la journée.
- Dispositions particulières relatives à l'utilisation des tickets issus des carnets de 10 tickets: 2 tickets du carnet 10 tickets équivalent à un ticket journée sur la ligne 1, et un ticket issu d'un carnet de 10 tickets non nominatifs donne accès à 1 trajet sur les lignes S52 et S53:
 Dès lors qu'il y a une correspondance l'usager doit utiliser 2 tickets pour différentes lignes. Exemple:
 - Modane Bonneval-sur-arc (que ce soit via Aussois ou via Bramans) = utilisation ligne S53 uniquement = 1 ticket
 - Modane Bonneval-sur-arc via Aussois = utilisation ligne S52 puis ligne S53 = 2 tickets
 - La Norma Val-Cenis via Villarodin = utilisation Ligne 1 puis \$53 = 3 tickets ;

Perception des recettes

- Pour toutes les lignes, les recettes perçues par l'office de tourisme HMV dans le cadre de la vente de carnets de 10 tickets non nominatifs ou pass mobilité (saison ou semaine) seront reversées à la CCHMV dans le cadre de la convention de mandat CCHMV / SPL HMVT.
- Pour la ligne 1, les recettes dans le cadre de la vente de tickets à la journée seront perçues par le prestataire et reversées à la CCHMV conformément à la convention de mandat CCHMV / Société TRANSDEV Savoie.

Récapitulatif des titres vendus par chaque vendeur

- o CCHMV (maison cantonale):
 - Pass mobilité semaine nominatif
 - Pass mobilité semaine nominatif moins de 2 ans

Publié le



Pass mobilité semaine nominatif (presse, promodion du territoire, acuton sociale, missions agents de la CCHMV ou du CIAS HMV...)

- Pass mobilité saison nominatif
- Pass mobilité saison nominatif moins de 2 ans
- Pass mobilité saison nominatif (presse, promotion du territoire, action sociale, missions agents de la CCHMV ou du CIAS HMV...)
- Carnet de 10 tickets non nominatif
- Carnet de 10 tickets non nominatif (presse, promotion du territoire, action sociale, missions agents de la CCHMV ou du CIAS HMV...)

o OT HMV:

- Carnet de 10 tickets non nominatif
- Carnet de 10 tickets non nominatif (presse, promotion du territoire, action sociale, agents de la CCHMV ou du CIAS...)
- Pass mobilité saison nominatif
- Pass mobilité saison nominatif moins de 2 ans
- Pass mobilité saison nominatif (presse, promotion du territoire, action sociale, missions agents de la CCHMV ou du CIAS HMV...)
- Pass mobilité semaine nominatif
- Pass mobilité semaine nominatif moins de 2 ans
- Pass mobilité semaine nominatif (presse, promotion du territoire, action sociale, missions agents de la CCHMV ou du CIAS HMV...)
- Pass mobilité semaine via Pass activités station HMV
- Société Transdev Savoie : tickets à la journée non-nominatif et tickets aller

Monsieur le Vice-président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire, Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le projet de grille tarifaire à valoir pour l'été 2024 ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour. Pour copie conforme, Modane, le 24 juin 2024.

> Le Président Christian SIMON

